



COMMUNE DE MEYMAC

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2023-061 6-1

LE MAIRE

Vu, la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée sur les droits et libertés des communes, des départements et des régions,
Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, ses articles L 2212-1 et suivants,
Vu, le Code de la Route, notamment ses articles R 110-1 et R110-2, R417-10,
Vu, le Code Pénal, notamment son article R 610-5,
Vu, la demande présentée par **Madame Séverine LACHAUD, entreprise MC FREYSSINET TP, 19360 Malemort-sur-Corrèze**, en vue de **procéder à une réparation de conduite téléphonique sous trottoir et sous chaussée Allée des Boutons d'or (VC 106), commune de MEYMAC.**
Considérant qu'il y a lieu de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des travailleurs et des usagers de la voie publique.

ARRÊTE

ARTICLE 1: Circulation sur l'Allée des Boutons d'or (VC 106) entre les numéros 12 et 19, le lundi 17 avril 2023 de 8h00 à 18h00 et pour une durée de 4 jours.

La circulation des véhicules est réduite à une voie de circulation au droit des travaux avec mise en place d'un basculement de chaussée par alternat par panneaux B15/C18.
Une largeur minimale de 3 mètres sera maintenue.
Le stationnement de tout véhicule est interdit dans la zone de travaux.
La vitesse est limitée à 30 km/h au droit des travaux.

ARTICLE 2: Signalisation.

L'entreprise **MC FREYSSINET TP**, assure la fourniture, la pose et l'entretien de la signalisation selon les prescriptions réglementaires et est responsable des accidents de toute nature qui pourraient survenir de l'installation de ses biens mobiliers.

SIGNALISATION AUX USAGERS :

Des panneaux doivent être mis en place de part et d'autre du chantier au minimum 48 heures à l'avance et ce pendant toute la durée de l'installation, avec affichage de l'arrêté.

ARTICLE 3: Une copie du présent arrêté est adressée :

- à Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Meymac,
- à Madame le Commandant de la Communauté Nord de Brigades de Gendarmerie,
- à Monsieur le Directeur des routes, Hôtel du Département, 9 rue René et Emile Fage. 19005 TULLE Cédex,
- à Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Corrèze (G.S.O),
- à Monsieur le Chef du Centre de Secours de Meymac,
- à Madame Séverine LACHAUD, entreprise MC FREYSSINET TP, 19360 Malemort-sur-Corrèze.



Le 07 avril 2023,
Le Maire de Meymac,


Philippe BRUGÈRE